

Direction	Direction de la santé publique
Date	13 mars 2020
Objet	Covid-19 et ESMS « personnes en difficultés spécifiques » : CSAPA et CAARUD, ACT, LHSS et LAM
<i>Rédacteur</i>	<i>Thomas AUVERGNON, Pascale FLORENTIN</i>

RAPPEL : LES CONSIGNES DEJA PUBLIEES

Elles sont disponibles et actualisées :

- Sur le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr>
- Sur le site de l'ARS Normandie : <https://www.normandie.ars.sante.fr>

Éléments déjà transmis par l'ARS Normandie (et disponibles sur demande) :

- Guide méthodologique « Préparation au risque épidémique Covid-19 : Établissements de santé, Médecine de ville, Établissements médico-sociaux » ;
- Outils pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de continuité de l'activité (notamment la Fiche du Ministère de la santé : « Préconisations pour la continuité d'activité pour les services et établissements sociaux et médico-sociaux »)
- Fiches de présentation des mesures barrières en langues étrangères

Coronavirus Covid-19

Toute l'information régulièrement actualisée sur le site du Gouvernement : gouvernement.fr/info-coronavirus	Pour toutes vos questions: N° vert 0800 130 000 Appel gratuit, 24h/24 et 7j/7
---	--

1. LES CONSIGNES SPECIFIQUES AUX STRUCTURES D'HEBERGEMENT :

- la fiche mesure publiée par la DGCS « Employeurs et directeurs d'établissements ou services accueillant des personnes sans domicile, y compris les personnes en parcours d'asile » ;
- cette fiche est établie en avec l'avis de la société d'hygiène hospitalière du 2 fév 2020, pour le nettoyage des locaux : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/AVIS-SF2H-Prise-en-charge-linge-et-locaux-2019-nCoV-07-02-2020.pdf>

Concernant l'organisation des mesures barrières, les établissements mettent en place des mesures de types généralistes inscrites dans la fiche mesure DGCS ou de type EHPAD :

- Réunion d'information des résidents
- Limitation des visites de l'extérieur pour limiter les risques de contamination
- Conseiller aux résidents de limiter leur déplacement à l'extérieur
- Distribution de savon liquide et explication sur le lavage des mains
- Distribution de gel hydro-alcoolique aux résidents qui sortent à l'extérieur
- Masque pour les personnes accueillies, dans l'attente de la consultation par le médecin
- Le cas échéant, mise en place des mesures d'isolement
- Prise de température résident + professionnel 1X/jour
- Identification de la possibilité de réserver une/des chambre(s) isolée(s)

2. CSAPA ET CAARUD : LES ACTIVITES A MAINTENIR PRIORITAIREMENT

Recommandation générale :

- priorisation de l'activité sur la continuité de la prise en charge médicale ;
- reprogrammation des rendez-vous pour éviter la rupture d'accompagnement.

Activités à maintenir prioritairement		Activités qui peuvent être limitées / suspendues
Prévention		Possible suspension de l'ensemble des activités de prévention
Intervention précoce (CJC)	<p>Par définition, l'intervention précoce ne porte pas sur des urgences de prise en charge. Cette activité peut donc être limitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la continuité des accompagnements déjà engagés (un espacement des rendez-vous devant cependant être étudié) ; - aux situations d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de la CJC liées à la prévention. - Report des nouveaux suivis en l'absence d'urgence de prise en charge.
Réduction des risques	<p>Délivrance du matériel de réduction des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et développement de la délivrance par automate ; - Développement de la délivrance par voie postale. <p>Accueil en CAARUD : privilégier l'accueil individuel sur place.</p>	<p>Actions en milieu festif.</p> <p>Ajuster les temps d'intervention consacrés aux maraudes et au CAARUD mobile au regard des ressources humaines disponibles.</p> <p>En CAARUD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter (le nombre de personnes reçues) voire abandonner l'accueil collectif ; - si impossible, limiter le temps d'accueil collectif.
CSAPA Accompagnement et soins	<p>Continuité de la prescription et de la délivrance des TSO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser les possibilités les plus larges en terme de durée de validité des prescriptions et de fréquences de renouvellement ; - développer le recours aux outils de travail dématérialisés. <p>La continuité des prises en charge médicale, priorisées selon la gravité des problématiques de santé.</p>	<p>Suspendre les ateliers thérapeutiques non prioritaires (au regard du manque de personnel).</p> <p>Suspendre les ateliers collectifs (au regard du risque de contamination).</p> <p>Ajuster les temps d'intervention consacrés aux consultations avancées au regard des ressources humaines disponibles.</p> <p>Informers les services de la Justice en cas d'impossibilité d'assurer les obligations de soin dans les délais initialement prévus.</p>

3. LES MESURES A PRENDRE POUR TOUTES LES STRUCTURES « PDS »

- Assurer la diffusion des consignes (et leur actualisation) auprès des usagers et des personnels
- Mettre en place un plan de continuité de l'activité (PCA) : cf. outils déjà transmis par courriel
- Gestion du personnel
 - o Identifier le nombre de personnels empêchés de travailler ;
(et prêter attention au partage de la charge de la garde des enfants) ;
 - o Développer autant que possible le télétravail, même dans des conditions dégradées ;
 - o En fonction des difficultés rencontrées, ajuster les autorisations d'absence (notamment pour raison de formation) ;
 - o Recours aux outils dématérialisés pour soutenir le fonctionnement de la structure en interne et par le soutien des autres structures du champ (faire jouer la solidarité entre structures au regard du manque de certains professionnels, en particulier médicaux) ;
- Gestion de l'accueil :
 - o Assurer la protection des personnels d'accueil ;
 - o Si besoin, revoir l'aménagement de l'espace d'accueil pour éviter les contaminations
- Nettoyage des surfaces (voir l'avis de la société d'hygiène hospitalière du 2 fév 2020, pour le nettoyage des locaux : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/02/AVIS-SF2H-Prise-en-charge-linge-et-locaux-2019-nCoV-07-02-2020.pdf>);
- Rappeler l'efficacité du lavage de mains avec du savon, tant pour les usagers que pour le personnel ;
- Masque et gel hydro-alcoolique :
 - o Optimiser l'utilisation des produits disponibles ;
 - o Faire remonter les besoins identifiés pour chacun des établissements